

Textes officiels

- Article 1er de la Constitution du 4 octobre 1958

« La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion. Elle respecte toutes les croyances. Son organisation est décentralisée. La loi favorise l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives, ainsi qu'aux responsabilités professionnelles et sociales ».

Source :

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexteArticle.do?idArticle=LEGIARTI000019240997&cidTexte=LEGITEXT000006071194&dateTexte=20080725>

- Article 10 de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen de 1789

« Nul ne doit être inquiété pour ses opinions, même religieuses, pourvu que leur manifestation ne trouble pas l'ordre public établi par la Loi ».

Source : https://beta.legifrance.gouv.fr/loda/article_lc/LEGIARTI000006527436/2020-04-22

- Loi du 9 décembre 1905 concernant la séparation des Églises et de l'État

Source : <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000508749>

- Loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires (Article 25, Le fonctionnaire exerce ses fonctions dans le respect du principe de laïcité.)

Source : <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000504704>

- Loi n° 2004-228 du 15 mars 2004 encadrant, en application du principe de laïcité, le port de signes ou de tenues manifestant une appartenance religieuse dans les écoles, collèges et lycées publics

Source : <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000417977&catégori>

- Loi n° 2019-791 du 26 juillet 2019 pour une école de la confiance

Source :

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichLoiPreparation.do?idDocument=JORFDOLE000037732067&type=general&typeLoi=proj&legislature=15>

- Code de l'Éducation, articles L - 141- 1 à 6, Laïcité de l'enseignement public

Source :

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?idArticle=LEGIARTI000006524451&cidTexte=LEGITEXT000006071191&dateTexte=20000622>

- Code de l'Éducation, articles L- 511-1 à 2, Droits et obligations des élèves

Source :

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?idArticle=LEGIARTI000006525119&cidTexte=LEGITEXT000006071191&dateTexte=20000622>

- Circulaire n°2005-208 du 6 décembre 2005 relative aux autorisations d'absence pouvant être accordées à l'occasion des principales fêtes religieuses des différentes confessions

Source : <https://www.education.gouv.fr/bo/2005/46/MENA0502664C.htm>

- Circulaire du 18 mai 2004 relative à la mise en œuvre de la loi n° 2004-228 du 15 mars 2004 encadrant, en application du principe de laïcité, le port de signes ou de tenues manifestant une appartenance religieuse dans les écoles, collèges et lycées publics

Source :

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000252465&dateTexte=&categorieLien=id>

- Circulaire n° 2011-112 du 1er août 2011 sur le règlement intérieur dans les établissements publics locaux d'enseignement

Source : http://circulaire.legifrance.gouv.fr/pdf/2011/08/cir_33687.pdf

- Circulaire du 16 août 2011 relative au rappel des règles afférentes au principe de laïcité – Demandes de régimes alimentaires particuliers dans les services de restauration collective du service public – Ministère de l'Intérieur NOR : IOCK1110778C

Source :

https://www.interieur.gouv.fr/content/download/31876/238469/file/boi_20110008_0000_p000.pdf

- Circulaire du 6 septembre 2013 relative à la Charte de la laïcité à l'École

Source : <https://www.education.gouv.fr/node/266009>

- Circulaire n° 2014-088 du 9 juillet 2014 sur le règlement type départemental des écoles maternelles et élémentaires publiques

Source : http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=81107

- Circulaire du 15 mars 2017 relative au respect du principe de laïcité dans la fonction publique

Source :

https://www.fonction-publique.gouv.fr/files/files/textes_de_reference/2017/C_20170315_0001.pdf

- Circulaire n° 2018-111 du 12-9-2018 sur l'éducation à la sexualité

Source : http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=133890